

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

COMMUNE DE WIERRE-EFFROY

EGLISE SAINT-PIERRE RESTAURATION DE L'EGLISE

Marché Public de travaux

**Procédure adaptée conformément aux dispositions de l'ordonnance 2018-1074
du 26 novembre 2018**

Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018

Nouveau code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2014

Date et heure limite de réception des offres :

4 septembre 2026 à 16h00

Durée de validité des offres : 180 jours

Février 2026 – Ind 0

SOMMAIRE

Identification de l'organisme qui passe le marché	4
1. Objet du marché	4
1.1 Nature et consistance de l'ouvrage à réaliser.....	4
Phasage	4
1.2 Allotissement	4
1.3 Durée du marché	4
1.4 Procédure de passation	4
2. Conditions spécifiques d'exécution du marché.....	6
2.1 Site occupé, sensible	6
3. Modalités de remise des offres	6
3.1 Date limite de remise des offres	6
3.3 Durée de validité des offres	7
4 Conditions d'envoi ou de remise des offres.....	7
4.3 Transmission par voie électronique uniquement	7
4.4 CANDIDATURE	7
4.5 OFFRE	9
4.6 Dossiers incomplets.....	10
4.7 Conditions de participation à la consultation	10
5 Visite du site.....	10
6 Tarification	10
6.3 Tarification	10
6.4 Erreur dans l'offre.....	10
7 Hiérarchie des pièces contractuelles	11
8 Modalité de sélection des entreprises	11
9 Critères d'attribution des offres	11
10 Modalités essentielles de financement et de paiement	13
11 Modification de détail du dossier de consultation	13

12	Résultats de la consultation	14
13	Renseignements complémentaires	14
14	Procédures de recours.....	14

Identification de l'organisme qui passe le marché

Maître d'ouvrage : Commune de Wierre-Effroy

Route Belle

62720 WIERRE-EFFROY

Représentant du pouvoir Adjudicateur (RPA) M. LOUVET Jean-Pierre, Maire

1. Objet du marché

1.1 Nature et consistance de l'ouvrage à réaliser

La commune a fait réaliser un diagnostic complet du bâtiment. A l'issue de ce diagnostic, la commune a choisi de poursuivre le projet et les études de maîtrise d'œuvre réalisées par l'Atelier Aurélien Masurel.

L'actuel DCE concerne une tranche unique de travaux, sur la restauration de la tour-clocher de l'église.

Phasage

Sans objet

Type de marché de travaux : Exécution

1.2 Allotissement

La consultation est décomposée en 4 lots :

- **Lot n°01** : Installation de chantier - Charpente
- **Lot n°02** : Couverture
- **Lot n°03** : Maçonnerie
- **Lot n°04** : Beffroi/Campanaire

1.3 Durée du marché

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Tranche Unique (TU) : Restauration de la tour-clocher

- Période de préparation : 4 semaines
- Travaux : 6 mois

1.4 Procédure de passation

Procédure adaptée article R2123-1 du code de la commande publique avec possibilité de négociation (la maîtrise d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier ou non).

Les candidats remettront au pouvoir adjudicateur un dossier comportant l'ensemble des éléments demandés relatifs à la capacité du candidat et à son offre technique et financière.

Le Maître d'Ouvrage analysera les offres des candidats dont le dossier de candidature aura été admis au regard des éléments fournis. Cette analyse portera sur la globalité des tranches. Ces offres seront classées en application des critères de jugement des offres présentés du présent règlement de la consultation et la négociation sera alors peut être engagée avec l'ensemble des candidats recevables.

Si elle a lieu, les candidats sont avertis que la négociation ne peut porter ni sur l'objet du marché, ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché tels qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

Si elle a lieu, la négociation est conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats. Les solutions proposées ou les informations confidentielles communiquées par un candidat lors de la négociation ne peuvent, sauf son accord, être révélées aux autres candidats par le Maître d'Ouvrage.

Les candidats admis à négocier seront invités, individuellement, par courrier ou mail, à remettre leur offre finale,

À l'issue de ces négociations éventuelles, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres.

Il est rappelé qu'à tout moment, le pouvoir adjudicateur peut déclarer la procédure sans suite pour des motifs d'intérêt général. En pareil cas, les candidats en seront informés sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

2. Conditions spécifiques d'exécution du marché

2.1 Site occupé, sensible

L'ensemble des intervenants devra se soumettre aux directives du maître d'ouvrage et ne pas engendrer de contraintes ou nuisances pour les affectataires du site.

Les règles d'accès, de circulation, de sûreté et de sécurité incendie devront particulièrement être respectées.

D'une manière générale :

- Tous les intervenants devront être sensibilisés aux interventions en site occupé et au respect des usagers et des consignes.
- Un soin particulier sera apporté dans les choix des techniques utilisées et dans la qualité des protections et clôtures de chantier afin de limiter les nuisances (bruit, poussière, ...).
- A noter : tous les accès à la zone d'intervention (personnel, matériel, matériaux, etc.) devront se faire dans le respect strict des consignes fournies par le maître d'ouvrage.

Les intervenants doivent intégrer ces données dans la préparation de leurs offres, puis dans les études d'exécution et méthodologies pour la réalisation de leurs travaux.

3. Modalités de remise des offres

3.1 Date limite de remise des offres

Les offres devront parvenir **avant le 4 septembre 2026 à 16h00** par voie électronique à l'adresse suivante :

- Plateforme <https://marchespublics596280.fr/entreprise>

3.2 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu en le téléchargeant, après identification sur le profil acheteur ci-avant

Le dossier de consultation des entreprises comprend, pour chaque lot :

- Pièces communes :
 - o Le présent Règlement de consultation
 - o L'acte d'engagement
 - o Le projet architectural (y compris documents graphiques et annexes) (PRO)
 - o Le calendrier prévisionnel de chacune des tranches
 - o Le CCAP (commun à tous les lots)

- Le PGC et ses annexes (diagnostics amiante et plomb)
 - L'autorisation de travaux délivrée
 - L'attestation de visite selon le modèle fourni
 - Le CCTP communs à tous les lots
 - Le rapport relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
 - Le rapport relatif au diagnostic plomb
- Par lot :
- Le CCTP de chaque lot
 - Le DPGF de chaque lot

3.3 Durée de validité des offres

Les offres seront valables pendant une durée de **180 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

4 Conditions d'envoi ou de remise des offres

4.3 Transmission par voie électronique uniquement :

La transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées à l'article 3.1 du présent document.

Les candidatures et les offres sont remises à la personne publique obligatoirement par voie dématérialisée sur le profil acheteur – <https://marchespublics596280.fr/entreprise>

Aucun autre mode de transmission ne sera accepté.

Chaque fichier ne devra pas excéder 20 Mo. Les candidats devront décomposer leur offre en plusieurs fichiers si nécessaire.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Il est recommandé de doubler le pli d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, par voie papier ou sur support physique électronique (Clé USB...).

Les documents et informations contenus dans la copie de sauvegarde devront être en tous points identiques à l'offre déposée sur la plateforme de dématérialisation.

En cas d'écart, seul les documents et informations enregistrés sur la plateforme de dématérialisation seront pris en compte.

La copie de sauvegarde devra parvenir avant la date et heure limites de remise des offres indiquées à l'article 3.1 du présent document.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .doc ; .txt ; .pdf ; .xls ; .ppt ; .xml ; .jpg

La signature électronique n'est pas obligatoire.

4.4 CANDIDATURE :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes à l'appui de leur candidature :

- Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner, ainsi que l'attestation de NON relation commerciale avec la Russie	Oui

- Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels concernant ce type de travaux : attestations d'assurances RC professionnelles et RC décennales en cours de validité	Oui

- Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Les certificats de qualifications professionnelles ou références attestant de la compétence du candidat à réaliser les travaux du présent marché public. Les entreprises candidates présenteront dans leur dossier de candidature cinq exemples minimum de réalisation de travaux similaires de moins de 6 ans à justifier par la présentation d'un texte explicatif accompagné de photographies.	Oui

En l'espèce, il est attendu des soumissionnaires la présentation des qualifications, effectifs et moyens financiers suivants :

4.4 CANDIDATURE

— Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques ; (La preuve de la capacité du candidat à réaliser l'opération pourra être apportée par tout moyen et notamment par la production des certificats de qualifications suivantes ou une liste des principales références pour travaux similaires :

- Lot n°01 : Charpente

Qualibat 2392 Restauration de charpente du patrimoine ancien ou 2393 Restauration de charpente des monuments historiques

Ou références équivalentes sur Monuments Historiques

Qualibat 1412 ou 1413 Echafaudages fixes

Ou références équivalentes sur Monuments Historiques

- Lot n°02 : Couverture

Qualibat 3194 Couverture des monuments historiques

Ou références équivalentes sur Monuments Historiques

- Lot n°03 : Maçonnerie-Pierre de taille

Qualibat 2194 Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques

Ou références équivalentes sur Monuments Historiques

- Lot n°04 : Beffroi/Campanaire - Paratonnerre

Références sur Monuments Historiques

NB : *Lors de l'analyse des candidatures, les offres des candidats ne présentant pas l'ensemble des garanties professionnelles et financières ou les capacités techniques exigées ci-avant seront éliminées.*

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires pour des travaux similaires au cours des trois dernières années
- Déclaration mentionnant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont l'entrepreneur disposera pour l'exécution de l'ouvrage
- Déclaration mentionnant les effectifs moyens annuels de l'entreprise

Cas particulier : pour le candidat dont l'entreprise est créée au cours de l'année, il doit produire soit :

- Une copie du récépissé de dépôt du centre de formalité des entreprises (CFE)
- Un extrait du registre du commerce.

Il sera procédé à l'élimination des candidats dont les dossiers ne sont pas conformes au règlement de consultation et/ou qui ne présentent pas des garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes, notamment présentés sous la forme de fiches telles que décrite ci-dessus.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique :

- En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit joindre l'intégralité du dossier de candidature et joindre le pouvoir donné au mandataire. Le rejet de la candidature d'un des membres du groupement entraînera le rejet de la candidature du groupement.
- En cas de sous-traitance déclarée par le candidat principal, le dossier de candidature complet du sous-traitant doit être joint à celui de l'entreprise principale.

4.5 OFFRE

NOTA : Pour permettre une comparaison judicieuse des offres, les entreprises devront obligatoirement présenter leur proposition **sur les cadres de bordereau** (DPGF) joints au présent dossier de consultation. A l'appui de leur offre les entrepreneurs devront fournir un mémoire technique et méthodologique établi sur la base des questions formulées dans l'annexe au présent Règlement de Consultation.

L'offre devra contenir les éléments suivants :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE)	Oui
Le bordereau ou les cadres de bordereaux du lot complété	Oui
Le cahier des charges administratives particulières	Oui
Le cahier des prescriptions générales (CPG)	Oui
Les cahiers des clauses techniques générales et particulières (CCTP) et ses annexes	Oui
Un Mémoire Méthodologique d'intervention, spécifique à l'opération (en réponse à l'annexe au RC)	Oui
Le calendrier prévisionnel de chacune des tranches	Oui
Un Relevé d'Identité Bancaire	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

IMPORTANT : En l'absence de l'un de ces documents ou dans l'hypothèse où ils ne sont pas signés ou dûment complétés, l'offre du candidat sera rejetée si la pièce manquante réclamée n'est pas transmise et / ou corrigée par le candidat dans un délai imparti de 5 jours.

4.6 Dossiers incomplets

Lors de l'ouverture des plis, les critères d'élimination seront les suivants :

- ➔ Absence d'acte d'engagement
- ➔ Absence de mémoire technique
- ➔ Certificat de visite signé du représentant de la commune

4.7 Conditions de participation à la consultation

Ne seront pas admises à participer à la présente consultation, les personnes suivantes :

- les personnes physiques et morales en état de liquidation judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée ainsi que les personnes faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger
- les candidats qui ne sont pas en situation régulière au regard de leurs obligations fiscales et sociales

5 Visite du site

La visite du site est obligatoire pour appréhender le site, ses abords et les conditions d'interventions. Les jours de préférence sont les mardi, mercredi et jeudi matin sur rendez vous

- prise de rendez-vous au préalable via :
 - La mairie au 09 79 63 03 59 :
 - Lundi et Jeudi de 9 :00-12 :00/14 :00-17 :00
 - Mardi et Vendredi de 9 :00-12 :00/14 :00-17 :00

Et

- l'agent technique au 06.88.76.97.66

Un certificat de visite signé vous sera remis en contrepartie, à produire dans le dossier de candidature. Venir avec deux exemplaires.

6 Tarification

6.3 Tarification

Les candidats devront établir leur tarification sur l'acte d'engagement. Le non-respect de cette prescription entraînera la nullité de l'offre remise par l'entreprise.

6.4 Erreur dans l'offre

Dans le cas où des erreurs de multiplication d'addition ou de report, en faveur du candidat, seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix pourra être rectifié pour le jugement des offres.

Si la ou les erreurs relevées sont trop importantes, le maître d'ouvrage demandera une correction et déclarera l'offre non-conforme et la rejettera si les corrections ne sont pas apportées par le candidat dans le délai imparti de 5 jours.

7 Hiérarchie des pièces contractuelles

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre d'importance décroissante :

- L'acte d'engagement (AE)
- La DPGF par lot
- Les autorisations administratives de travaux, assorties de leurs prescriptions
- Le Projet Architectural (PRO), y compris éléments graphiques
- Le CCTC commun à tous les lots
- Le CCTP propre à chaque lot
- Le calendrier prévisionnel
- Le mémoire technique fourni par l'entreprise

En cas de contradiction entre les dispositions de ces documents, seules les plus favorables au maître d'ouvrage trouveront application.

8 Modalité de sélection des entreprises

Le représentant du pouvoir adjudicateur examinera les dossiers au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières des candidats eu égard aux spécificités du marché à réaliser.

Tout dossier ne présentant pas un niveau de capacité jugé satisfaisant sera rejeté.

9 Critères d'attribution des offres

Chaque offre présentée est analysée conformément aux critères de sélection énoncés ci-après.

CRITERE 1 : VALEUR TECHNIQUE pondération à 60 % :

- Lot n°01 : Charpente

Sous-critère 1 (20 points) : Rapport de visite commenté et illustré, synthèse des contraintes (8 points). Le candidat développe les modes d'exécution particuliers, incluant le matériel et matériaux employés pour la réalisation des travaux suivants (12 points) :

- Etat sanitaire et restauration de charpente bois (8 points) ;
- Provenance des bois (4 points).

Sous-critère 2 (20 points) : Références illustrées de chantiers comparables (restauration de charpente) et compétence de l'entreprise.

Sous-critère 3 (10 points) : Moyens humains (CV indispensable des personnes réellement affectées au chantier montrant qualifications, formations et expériences professionnelles détaillées pour chacun) et matériels qui seront affectés à cette opération en vue de répondre aux délais demandés ; présentation des co-traitants et sous-traitants compris qualifications,

Sous-critère 4 (10 points) : Durée prévisionnelle des différentes phases du chantier de travaux, moyen mis en œuvre pour le respect du planning et l'organisation du chantier en coordination avec les autres lots.

- Lot n°03 : Couverture

Sous-critère 1 (20 points) : Rapport de visite commenté et illustré, synthèse des contraintes (8 points). Le candidat développe les modes d'exécution particuliers, incluant le matériel et matériaux employés pour la réalisation des travaux suivants (12 points) :

- Provenance des ardoises, processus de présentation d'échantillons (6 points) ;
- Mise en œuvre de couverture en ardoises et exemples de détails de façons y compris en plomb... (6 points).

Sous-critère 2 (20 points) : Références illustrées de chantiers comparables (restauration de chantier couverture MH) et compétence de l'entreprise.

Sous-critère 3 (10 points) : Moyens humains (CV indispensable des personnes réellement affectées au chantier montrant qualifications, formations et expériences professionnelles détaillées pour chacun) et matériels qui seront affectés à cette opération en vue de répondre aux délais demandés ; présentation des co-traitants et sous-traitants compris qualifications.

Sous-critère 4 (10 points) : Durée prévisionnelle des différentes phases du chantier de travaux, moyen mis en œuvre pour le respect du planning et l'organisation du chantier en coordination avec les autres lots.

Lot 03 : Maçonnerie

Sous-critère 1 (20 points) : Rapport de visite commenté et illustré, synthèse des contraintes (8 points). Le candidat développe les modes d'exécution particuliers, incluant le matériel et matériaux employés pour la réalisation des travaux suivants :

- Méthodologie pour restauration de parement en pierre de taille, compris exemple de calepin de pierre de taille neuve - parement courant et mouluré (8 points) ;
- Etude de l'existant et processus de réalisation/présentation des essais (4 points).

Sous-critère 2 (20 points) : Références illustrées de chantiers comparables (restauration édifice MH en pierre de taille, briques, restitution de moulures) et compétence de l'entreprise (restauration maçonnerie de pierre de taille).

Sous-critère 3 (10 points) : Moyens humains (CV indispensable des personnes réellement affectées au chantier montrant qualifications, formations et expériences professionnelles détaillées pour chacun) et matériels qui seront affectés à cette opération en vue de répondre aux délais demandés ; présentation des co-traitants et sous-traitants compris qualifications.

Sous-critère 4 (10 points) : Durée prévisionnelle des différentes phases du chantier de travaux, moyen mis en œuvre pour le respect du planning et l'organisation du chantier en coordination avec les autres lots ;

- Lot n°04 : Beffroi/Campanaire

Sous-critère 1 (20 points) : Rapport de visite commenté et illustré, synthèse des contraintes (8 points). Le candidat développe les modes d'exécution particuliers, incluant le matériel et matériaux employés pour la réalisation des travaux suivants (12 points) :

- Etat sanitaire des cloches (4points) ;
- Etat sanitaire du beffroi (4points) ;
- Méthodologie de remplacement du paratonnerre (4 points).

Sous-critère 2 (20 points) : Références illustrées de chantiers comparables et compétence de l'entreprise.

Sous-critère 3 (10 points) : Moyens humains (CV indispensable des personnes réellement affectées au chantier montrant qualifications, formations et expériences professionnelles détaillées pour chacun) et matériels qui seront affectés à cette opération en vue de répondre aux délais demandés ; présentation des co-traitants et sous-traitants compris qualifications.

Sous-critère 4 (10 points) : Durée prévisionnelle des différentes phases du chantier de travaux, moyen mis en œuvre pour le respect du planning et l'organisation du chantier en coordination avec les autres lots.

Attribution des points

L'attribution des points se fera comme suit :

- Fourni et cohérent avec la présente opération : 100% des points
- Fourni partiellement mais cohérent : 75%, 50% ou 25 % des points
- Non fourni et/ou non cohérent : aucun point

CRITERE 2 – Prix des prestations pondéré à 40 %

L'analyse du critère prix se fera globalement sur le prix de l'ensemble des tranches de travaux (hors prestations supplémentaires éventuelles).

Le calcul de la note de prix sera réalisé en appliquant la formule suivante :

Prix du moins disant/ par le prix du candidat x 100 points et pondéré à 40 %.

Pour chacun de ces calculs, l'arrondi est traité de la façon suivante :

- si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (bornes incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut).
- si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (bornes incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès).

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement. L'offre la mieux classée sera retenue.

10 Modalités essentielles de financement et de paiement

Financement par fonds propres de la MAITRISE D'OUVRAGE et par les subventions étatiques, régionales et départementales.

Paieement sous forme d'acomptes, par virement administratif.

Délai global de paiement : **30 jours** à compter de la date de réception de la situation auprès de la maîtrise d'ouvrage, après visa et acceptation du maître d'œuvre (via Chorus Pro).

11 Modification de détail du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au présent dossier de consultation, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des

offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

12 Résultats de la consultation

Dès que le Maître d'ouvrage et le pouvoir adjudicateur auront fait leur choix, ce dernier avisera individuellement les candidats de la suite qui a été donnée à leur offre.

Les candidats évincés pourront, par écrit, demander au pouvoir adjudicateur les caractéristiques et les avantages relatifs à l'offre retenue ainsi que le montant du marché attribué et le nom de l'attributaire.

Les offres ne seront notifiées qu'une fois tous les accords de subvention réceptionnés en mairie.

13 Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics596280.fr/entreprise>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

14 Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59 000 Lille

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.